

votre formalité

☛ imprimez la
liasse CFE**Ce que nous réalisons**

- ▶ le dépôt au greffe et la modification au RCS.

Ce que doit contenir votre dossier pour une modification de la société étrangère: forme, dénomination, capital, siège social.

- ▶ 2 copies, certifiées conformes par le responsable en France, de l'acte qui décide ou prend acte de la modification et, le cas échéant, deux exemplaires de leur traduction en langue française
- ▶ 2 exemplaires des statuts mis à jour, certifiés conforme par le responsable en France
- ▶ **pouvoir** du responsable en France à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ extrait d'immatriculation au registre des sociétés étranger de la société, à jour, en original et de moins de trois mois, ou, titre justifiant l'existence de la société (statuts), traduit, le cas échéant, en langue française

Ce que doit contenir votre dossier pour un changement du responsable en France

- ▶ 2 exemplaires de l'acte qui décide le changement du responsable en France
- ▶ **pouvoir** du responsable en France à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance
- ▶ **déclaration de non-condamnation** et déclaration de filiation
- ▶ pour un **étranger**, le cas échéant, une copie de la carte de commerçant étranger et du titre de séjour ou de la carte de résident.

votre formalité

☛ imprimez la
liasse CFE

Ce que doit contenir votre dossier pour le transfert de l'établissement en France

- dans le ressort d'un autre greffe
 - ▶ produire 2 exemplaires des statuts à jour et, éventuellement, deux exemplaires de leur traduction en langue française
 - ▶ **pouvoir** du responsable en France à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
 - ▶ copie du justificatif de la jouissance des locaux
 - ▶ extrait kbis de l'établissement en France < à 3 mois (nous effectuons la démarche)

- dans le ressort du greffe
 - ▶ **pouvoir** du responsable en France à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
 - ▶ copie du justificatif de la jouissance des locaux.

- dans les 2 cas
 - si le fonds de commerce est exploité par :
 - ▶ **achat / apport du fonds** : copie de l'acte enregistré et attestation de parution
 - ▶ **location-gérance** : copie du contrat et attestation de parution
 - si l'**activité est réglementée** : copie de l'autorisation requise.